



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

Numéro 9
7/10/10

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

Horaire des séances : jeudi 7 octobre 2010

Sixième et septième séances plénières	10 h 30 14 heures	Salle de l'Assemblée (salles de conférences 1et 2), 4 ^e étage du centre de conférences
---------------------------------------	----------------------	--

SOINS D'URGENCE

Lundi – vendredi

8 h 30 – 16 h 30

Poste 8212

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 8 h 30 à 16 h 30 pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8113 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill (Hôpital Royal Victoria), tél. : (514) 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au Centre de conférences. Ces insignes devront être gardés soigneusement ; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Accès des délégués/visiteurs à la tour à bureaux

Les délégations nationales doivent s'adresser à la Section ISEC pour toute demande d'autorisation d'accès à la tour à bureaux par des délégués. De plus, une liste des délégués qui visiteront les délégations nationales devrait être envoyée chaque jour à la section ISEC (ISEC@icao.int).

Réceptions

Les délégations désireuses de réserver une date pour des réceptions sont priées de se mettre en rapport avec M^{me} Andrée Duranceau, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8043).

Note : Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le nom de son État ou de son organisation.

Zone d'information de l'OACI

À partir du mardi 28 septembre 2010, la Zone d'information A37 OACI, située dans le foyer de la salle de l'Assemblée, sera ouverte tous les jours, jusqu'au 8 octobre. Vous êtes cordialement invité à vous y arrêter.

La Zone d'information offre une occasion unique à tous les délégués de mieux connaître les travaux entrepris par le Secrétariat au nom des États contractants de l'Organisation. Les délégués pourront également y rencontrer des membres du Secrétariat à qui ils pourront poser des questions sur tous les aspects des activités de l'OACI.

Exposés du Secrétariat de l'OACI

Des sessions d'information se tiendront dans le foyer de la salle de l'Assemblée.

Aujourd'hui :

Sujet : Nuages de cendres volcaniques
Présentateur : Olli Turpeinen, Section météorologie/gestion de l'information aéronautique
Date et heure : 7 octobre, 13 heures
Lieu : Foyer de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

Sujet : Professionnels de l'aviation de la prochaine génération
Présentateur : Nicole Barrette-Sabourin, Groupe des politiques et normes de formation aéronautique
Date et heure : 7 octobre, 15 h 30
Lieu : Foyer de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

Distribution de clés USB et de dossiers d'information

Un dossier d'information sur l'OACI ainsi qu'une clé USB contenant des exposés et des renseignements généraux sur les activités de l'Organisation ont été placés dans la case de chaque chef de délégation,

Postes de travail

Vingt postes de travail, dotés de Microsoft Office, et deux imprimantes, installés au Café internet, au 4^e étage du Centre de conférences, sont à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel basés sur le Web.

Téléphones

Des téléphones sont installés au rez-de-chaussée du Centre de conférences, près de la salle de conférences n^o 3, et au 4^e étage du Centre de conférences, près du Café internet.

Documentation de l'Assemblée sous forme électronique

Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site web public de l'OACI (www.icao.int) ; les documents de référence peuvent être consultés sur le site ICAO-NET (www2.icao.int/en/icao-net), protégé par mot de passe, à la rubrique « Publications ». Une fois inscrits à l'Assemblée, les délégués peuvent accéder au site ICAO-NET en utilisant le « nom d'utilisateur » et le « mot de passe » qui leur sont donnés au bureau d'inscription. Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au Café internet situé au 4^e étage du Centre de conférences.

Distribution de documents

La zone de distribution des documents, située au 1^{er} étage du Centre de conférences, est ouverte de 9 à 17 heures. Les délégués sont invités à prendre note des informations figurant dans la lettre SA 37/3 – 10/20 de l'OACI, se rapportant à la trente-septième session de l'Assemblée (Montréal, 28 septembre – 8 octobre 2010), dans laquelle il est indiqué que chaque délégation recevra au maximum **quatre** jeux de documents de l'Assemblée. Toute personne souhaitant disposer d'une note particulière pourra se la procurer en accédant au site web public de l'OACI.

Divers

1. Liste des délégués

La quatrième liste des délégués a été diffusée aujourd'hui, jeudi 7 octobre 2010. Les amendements à apporter à la liste devraient être signalés au bureau d'inscription.

2. Attribution des places

2.1 Sixième et septième séances plénières : salle de l'Assemblée. Deux sièges par État à la table et deux sièges derrière.

2.2 Étant donné qu'il y a plus de délégations d'observateurs que de sièges disponibles, les délégations d'observateurs se verront attribuer des places en fonction des disponibilités.

2.3 Les délégations d'observateurs n'ayant pas de siège à table peuvent prendre la parole en avisant le préposé de la salle de conférences et en utilisant le microphone sans fil.

2.4 L'attribution des sièges sera ajustée quotidiennement après la fin des séances compte tenu des États qui se sont inscrits la veille jusqu'à 17 heures.

2.5 Un siège temporaire sera attribué aux nouveaux États arrivant au cours de la journée, en attendant la révision de l'attribution des sièges pour le lendemain.

2.6 Il est demandé aux délégations de respecter les dispositions d'attribution des places, conçues de manière à accueillir autant de délégations que possible.

2.7 Conformément aux règlements municipaux relatifs aux incendies, les délégués sans siège attribué sont invités à quitter la salle de conférences.

3. Matériel d'interprétation simultanée

3.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Intervenant	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

4. **Rafraîchissements**

4.1 Du café et du thé seront offerts à l'extérieur de la Salle de l'Assemblée au 4^e étage et à l'extérieur de la salle de conférences 3 du Centre de conférences pendant les suspensions de séance du matin et de l'après-midi.

5. **Objets personnels**

5.1 Les participants **sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.**

5.2 **Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.**

5.3 Le satellite de distribution des documents, situé au premier étage du Centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

6. **Système d'écoute (MX)**

6.1 Les délégations nationales qui occupent des bureaux au siège de l'OACI pourront suivre les débats des différentes séances sur le système d'écoute (MX), en composant les numéros ci-après :

	Salle de l'Assemblée	Salle de conférences n° 1	Salle de conférences n° 2	Salle de conférences n° 3	Salle de conférences n° 5
Intervenant	11	11	21	31	41
Anglais	12	12	22	32	42
Arabe	17	17	27	37	47
Chinois	16	16	26	36	46
Espagnol	14	14	24	34	44
Français	13	13	23	33	43
Russe	15	15	25	35	45

7. **Départ de participants avant la fin de la session de l'Assemblée**

7.1 Les membres des délégations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en informer le satellite de distribution des documents, au 1^{er} étage du centre de conférences.

7.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 1^{er} étage du centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

8. **Services de commissariat**

8.1 L'horaire du commissariat, ouvert aux délégués et au Secrétariat, est le suivant :

Deuxième semaine de l'Assemblée :

Judi	7 octobre	12 h 30 à 14 heures 16 h 30 à 18 heures
------	-----------	--

Boutique de l'Association du personnel

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située au rez-de-chaussée du Centre de conférences, ouverte chaque jour de midi à 14 heures.

Enveloppe philatélique spéciale

À l'occasion de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI, une enveloppe philatélique spéciale (voir illustration ci-après) sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes.

Certaines particularités de cette enveloppe doivent être soulignées :

1. Ce timbre est une nouveauté, car c'est la toute première fois que l'emblème de l'Organisation, tel qu'il figure sur son drapeau, est représenté sur un timbre-poste.
2. Le texte est imprimé en vert, ce qui rappelle l'un des principaux points à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, à savoir l'environnement. D'autre part, la partie centrale du chiffre 37 est composée d'un choix de dessins soumis par des enfants lors du concours tenu à l'OACI en 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, sur le thème de l'Aviation dans un environnement vert.
3. Le cadre du bas commémore le centième anniversaire du premier vol réalisé au-dessus de Montréal par le Comte Jacques de Lesseps le 2 juillet 1910 à bord de son Blériot XI, dénommé « Le Scarabée », lors du tout premier Salon aérien tenu au Canada.

On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle au prix de 5 CAD durant l'Assemblée, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du Centre de conférences. Cette enveloppe a été imprimée en quantité limitée (premier venu, premier servi) ; maximum de deux enveloppes par acheteur. Cependant, des enveloppes supplémentaires portant le timbre canadien ordinaire sont également en vente à la Boutique au prix de 3 CAD.

